

ENSEIGNEMENT**Test de français obligatoire pour tous...**

Nous l'écrivions ce mardi : les futurs profs devront passer un test jugeant leur connaissance de la langue française. Une note transmise à notre rédaction mardi soir par le cabinet Marcourt distinguait le cas des instituteurs et régents (pour qui le test était non contraignant) de celui des profs formés à l'université (pour qui le test devenait un examen qu'il fallait impérativement réussir).

... mais contraignant pour personne

Cette dernière option n'a finalement pas été retenue par le ministre, nous explique désormais le cabinet. Le test en langue française sera donc obligatoire pour tous (avant les études d'instituteur ou de régent, avant un master didactique, avant l'agrégation...) mais il ne conditionnera pas l'accès à un cursus universitaire. Ce qui n'empêchera pas les formateurs d'exiger des candidats qu'ils corrigent leurs éventuelles lacunes via des programmes de remédiation. (E.B.)